

DECLARATION D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Document à retourner à :

SPANC SIMA Coise
1 passage du Cloître
42330 ST GALMIER
04 77 94 49 61
spanc@sima-coise.fr
<http://www.sima-coise.fr>

Cadre réservé au SPANC

DOSSIER N° :

Date de réception :

Demandeur (Propriétaire)

NOM, Prénom :
Adresse :
Commune : Code postal :
Téléphone : / / / / portable : / / / /
Email :

Terrain et son environnement

Nom de l'utilisateur :
Adresse du terrain :
Surface en m² : Surface réservée à l'assainissement en m² :
Références cadastrales (sections et n° de parcelles) :
Y a-t-il des plantations prévues à moins de **3m** des dispositifs de traitement ? OUI NON
Les installations envisagées sont-elles à moins de **3m** des limites de propriété ? OUI NON
La distance entre l'habitation et le traitement est-elle inférieure ou égale à **5 m** ? OUI NON
Les eaux pluviales sont-elles séparées des eaux usées ? NON OUI
Si oui, où se rejettent-elles ? Fossé, Réseau pluvial, Ruisseau, rivière,
 Puits d'infiltration, Tranchée filtrantes, Autres :

LES EAUX DE PLUIE NE SONT PAS ADMISES DANS LA FOSSE TOUTES EAUX

Locaux à desservir

Nature des locaux qui seront desservis :

Maison individuelle, Résidence principale, Résidence secondaire, Groupe de logements*, Autres* (à préciser) :

* Une étude particulière à la parcelle doit être jointe systématiquement.

L'installation se fait dans le cadre :

- d'une construction neuve.
- de l'aménagement d'une construction existante avec permis de construire.
- d'un permis de construire pour extension, nombre de pièces principales* ajoutées :
- d'une modification du système d'assainissement sans permis de construire.
- d'un certificat d'urbanisme

Dimensionnement de l'installation :

Nombre total de pièces principales* :

Dont : Chambre(s), Salon (s),Bureau(x), Autres :

Nombre d'usagers :

* Pièce principale : est considérée comme pièce principale, toute pièce dont la superficie au sol est supérieure à 7 m² autre que cuisine, salle de bain, cabinet de toilette, WC, couloir, cave, garage ou grenier. Les vérandas entièrement fermées sont également considérées comme des pièces principales. La hauteur sous plafond d'une pièce principale est au moins égale à 2.30 m. Les pièces principales ont une ouverture sur l'extérieur. (1 pièce principale = 1 Equivalent Habitant EH)

Mode d'alimentation

Présence de puits, sources, captages destinés à la consommation humaine autour du dispositif d'assainissement : dans un rayon de 35 m, néant, , ne sait pas

Réseau public, Alimentation privée (préciser) :

Si alimentation publique et privée, part d'adduction publique : %

Etude du sol et perméabilité

L'étude du sol permet de connaître l'aptitude du sol à assurer l'épuration et l'évacuation des eaux. Il est conseillé de réaliser 3 tests de perméabilité (méthode de Porchet) à différents points de la surface prévue pour la réalisation du système de traitement ou d'évacuation des effluents.

La réalisation de cette étude est obligatoire par un professionnel pour justifier un rejet d'eaux traitées dans le milieu hydraulique superficiel. Ce rejet reste exceptionnel et est justifié si aucune autre solution n'est possible.

Etude de sol réalisée par un bureau d'étude ? OUI NON

Si oui : Nom du bureau d'étude responsable :

Date de réalisation de l'étude :

Etude à joindre au présent dossier.

Prétraitement des effluents

Le prétraitement s'effectue en principe dans une fosse dans laquelle sont recueillies toutes les eaux usées brutes (les eaux vannes issues des WC et les eaux ménagères issues de la cuisine, de la salle de bain et de la buanderie).

Fosse septique toutes eaux avec préfiltre intégré : litres,

Bac à graisses : litres, si nécessaire

Préfiltre séparé : litres, si nécessaire

Fosse étanche : litres (système dérogatoire)

Ventilation des prétraitements

Une ventilation complète permet d'éviter la corrosion et les problèmes de mauvaises odeurs

Ventilation primaire : apport d'air

assurée par la canalisation de chute des eaux usées, prolongée jusqu'au-dessus de la toiture,

autres cas nécessitant une prise d'air indépendante :

Ventilation secondaire : extraction des gaz de la fosse toutes eaux

assurée par une canalisation débouchant au-dessus de la toiture,

Le diamètre de la ventilation doit être de 100 mm au minimum.

extracteur statique, extracteur éolien

Traitement : épuration des effluents

Choix et dimensionnement de l'installation adaptés aux résultats de l'étude de sol si elle existe, et à la capacité d'accueil du bâtiment.

- Epandage Nb de tranchée : Longueur cumulée des tranchées : m
- Lit d'épandage Surface : m²
- Terre d'infiltration surface au sommet : m² surface à la base: m²
- Filtre à sable vertical non drainé largeur : m longueur : m
- Filtre à sable vertical drainé largeur : m longueur : m
- Filtre compact à massif filtrant type de matériau filtrant :
nb d'équivalent habitant : n° d'agrément :
- Micro station boues activées ou cultures fixées
nb d'équivalent habitant : n° d'agrément :
- Filtre planté
nb d'équivalent habitant : n° d'agrément :
- Autre caractéristiques :
- Equipement annexe : poste de relevage, volume de bâchée : litres
 - eaux brutes eaux prétraitées eaux traitées

Evacuation des effluents traités - Exutoire (lieu du rejet).

Les rejets superficiels doivent être justifiés par une étude particulière et sont exceptionnels

- Tranchées d'infiltration : m
- Lit d'infiltration : m²
- Puits d'infiltration autorisation communale : OUI NON
- Fossé, Réseau pluvial, Mare, Cours d'eau : nom :
- Autres :
- Autorisation du propriétaire du lieu du rejet : OUI NON

Autorisation du gestionnaire de l'exutoire (lieu du rejet)

Nom du propriétaire :
Type d'exutoire :
Autorisation : OUI NON

Fait à, le / / Signature du propriétaire de l'exutoire

Joindre la lettre manuscrite ou l'acte notarié.

Installateur de l'assainissement individuel (facultatif)

Nom ou raison sociale :
Adresse :
Téléphone : / / / / Portable : / / / /
Email :

Pièces à fournir**:

- **Plan de masse au 1/200^{ème}** environ (schématiser le plus clairement possible : l'habitation et les bâtiments annexes - les canalisations d'évacuations des eaux usées, pluviales, de ventilation et des drains – les équipements de prétraitement – le dispositif de traitement – la végétation – les puits ou sources – les axes de circulation – les éventuels cours d'eau ou fossés – la pente du terrain – les accès véhicules - puits ...).

** sauf si étude de sol fournie

Engagement du demandeur

Je soussigné(e)certifie l'exactitude des informations ci-dessus et m'engage à :

- réaliser l'installation uniquement après réception de l'avis favorable du SPANC et/ou du service instructeur.
- ce que l'installation soit établie dans son entier, conformément au projet décrit ci-dessus, tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.
- prévenir le SPANC, **avant le début des travaux**.
- autoriser le technicien à pénétrer sur ma propriété lors des travaux pour le contrôle de mise en œuvre de l'ANC.
- assurer le bon fonctionnement de mon installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien.
- m'acquitter de la redevance pour contrôles de conception (50 €) et réalisation (150 €) effectués par le SPANC sauf si réhabilitation subventionnée ***.
- **souscrire un contrat d'entretien annuel et en transmettre une copie au SPANC dans l'année qui suit la mise en place du dispositif si le système choisi demande un entretien annuel et que le rejet est sur le domaine public.**

Fait à, le / / Signature du propriétaire

Avis technique du SPANC

Favorable.

Défavorable.

Observation :

.....
.....
.....
.....

Fait à, le / / Signature du technicien

*** En cas de réhabilitation subventionnée par des financeurs publics :

- en maîtrise d'ouvrage publique (redevance pour conception : 75 € et réalisation : 375 €)
- en maîtrise d'ouvrage privée (redevance pour conception : 75 € et réalisation : 225 €)

En cas de réhabilitation subventionnée par des financeurs privés uniquement :

- en maîtrise d'ouvrage privée (redevance pour conception : 75 € et réalisation : 205 €)